



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/11/2024 à 09h14
Référence de l'AR : 010-200058840-20241118-2024_D_091-DE
Affiché le 27/11/2024 ; Certifié exécutoire le 27/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 18 novembre 2024

Date de la convocation : 07/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 07/11/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	03
Votants :	29

Délibération n°

2024_D_091

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND Mikael MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Karine CRAVIC Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel POTS pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN.

Absent excusé : -----

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLANCHIN

Objet de la délibération : TARIFS DES CONCESSIONS DES 3 CIMETIERES

Considérant la nécessité de fixer ou réviser les tarifs applicables aux concessions funéraires des trois cimetières communaux ;

Considérant l'intérêt de maintenir un service public de qualité tout en assurant une gestion équilibrée des infrastructures funéraires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs des différentes concessions funéraires des trois cimetières d'Aix-Villemaur-Pâlis suivants :

Concessions dans les cimetières :

Trentenaire :	130 €,)
Cinquantenaire :	210 €.)

Concessions au columbarium et cavure :

Trentenaire :	670 €,
Cinquantenaire :	710 €,
Renouvellement trentenaire :	120 €,
Renouvellement cinquantenaire :	200 €.

► **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

